La frontière externalisée : ce que révèle le partenariat migratoire entre l'Union européenne et la Tunisie

Migrapress juillet 2026

Résumé exécutif

En se basant sur un récent communiqué d'Amnesty International intitulé : « *UE/Tunisie. Trois années de coopération entre l'UE et la Tunisie en matière de migration* », cette étude de Migrapress analyse de manière critique le partenariat migratoire entre l'Union européenne et la Tunisie à partir d'une perspective issue du Sud global. Elle montre que derrière la baisse des départs irréguliers vers l'Europe se dessine une transformation profonde de la gouvernance migratoire européenne, caractérisée par l'externalisation progressive des frontières vers les pays du Sud.

L'analyse met en évidence que cette coopération repose avant tout sur une logique de performance sécuritaire, où la réduction des flux migratoires devient l'indicateur principal de réussite, souvent au détriment de la protection effective des personnes migrantes. Elle souligne également les profondes asymétries qui structurent le partenariat UE-Tunisie, la délégation des responsabilités en matière de contrôle migratoire et la tendance croissante à traiter les migrations comme une question de sécurité plutôt que comme un phénomène humain, économique et géopolitique.

Enfin, l'étude dépasse le cas tunisien pour en tirer plusieurs enseignements destinés au Maroc. Elle plaide pour une coopération internationale fondée sur la souveraineté nationale, le respect des droits fondamentaux, la production autonome de connaissances et une vision équilibrée de la migration articulée autour du développement, de la coopération africaine et des intérêts stratégiques du Royaume.

Insights clés

- ***La Tunisie est devenue le principal laboratoire de l'externalisation des frontières européennes***, transformant progressivement son territoire en prolongement de la frontière de l'Union européenne.
- ***Le succès du partenariat est mesuré presque exclusivement par la diminution des arrivées en Europe,*** alors que les coûts humains supportés par les migrants restent largement invisibilisés.
- ***L'Union européenne délègue progressivement le contrôle migratoire tout en conservant l'orientation stratégique de cette politique,*** créant une responsabilité partagée mais politiquement asymétrique.
- ***La coopération privilégie les investissements sécuritaires plutôt que le renforcement des systèmes d'asile, d'intégration ou de protection des droits.***
- ***Le discours européen tend à invisibiliser les causes structurelles des migrations,*** notamment les conflits, les inégalités économiques et les déséquilibres Nord-Sud.
- ***L'expérience tunisienne constitue un avertissement stratégique pour le Maroc,*** qui doit préserver son autonomie dans la définition de sa politique migratoire et éviter toute dépendance excessive aux priorités européennes.
- ***La véritable souveraineté migratoire ne se limite pas au contrôle des frontières ; elle implique également la capacité à produire ses propres données, ses analyses et son récit sur les migrations.***

Introduction

Trois ans après la signature du mémorandum d'entente entre l'Union européenne et la Tunisie en matière de migration, ce partenariat s'impose comme l'un des principaux laboratoires des nouvelles politiques migratoires européennes. Présenté par Bruxelles comme un modèle de coopération efficace, il est simultanément dénoncé par plusieurs organisations internationales pour les violations répétées des droits fondamentaux des personnes migrantes. Cette analyse propose de dépasser l'approche strictement humanitaire en mobilisant une lecture issue du Sud global. Elle montre que les enjeux dépassent largement la seule question des droits humains et renvoient à une profonde reconfiguration des rapports de pouvoir entre l'Europe et ses voisins méridionaux. L'étude interroge ainsi les mécanismes d'externalisation des frontières, la sécuritisation croissante de la mobilité et les enseignements stratégiques que le Maroc peut tirer de cette expérience tunisienne pour préserver sa souveraineté migratoire.

L'externalisation des frontières : une nouvelle géographie du pouvoir européen

Trois ans après la signature du mémorandum UE-Tunisie, le principal enseignement n'est pas la diminution des départs vers l'Europe, mais le déplacement de la frontière européenne au-delà du territoire de l'Union. La Tunisie ne protège plus uniquement ses propres frontières : elle participe désormais à la gestion de la frontière extérieure de l'Union européenne.

Cette évolution traduit une transformation majeure de la gouvernance migratoire. L'Europe n'empêche plus seulement l'entrée des migrants sur son territoire ; elle cherche à empêcher leur départ depuis les pays voisins. Les frontières européennes deviennent ainsi mobiles et s'étendent progressivement aux rives sud de la Méditerranée.

Depuis le Sud global, cette stratégie peut être interprétée comme une **reconfiguration de la souveraineté**, où certains États deviennent des sous-traitants des politiques migratoires européennes en échange d'un soutien financier, logistique et diplomatique.

Une coopération fondée sur l'efficacité plutôt que sur les droits

Le discours européen repose principalement sur un indicateur : la baisse des arrivées irrégulières en Italie, annoncée à **97 %** depuis 2023. Ce chiffre est présenté comme une preuve de réussite.

Mais il soulève une question essentielle : **réussite pour qui ?**

Du point de vue des institutions européennes, la réduction des arrivées constitue un succès politique. Depuis la perspective des migrants, les indicateurs sont très différents : interceptions en mer, expulsions collectives, violences physiques, absence d'accès à l'asile, détentions arbitraires et renvois vers la Libye ou l'Algérie.

Autrement dit, la coopération est évaluée à travers la réduction des flux plutôt qu'à travers la protection des personnes.

Cette logique illustre la montée d'une **gouvernance par la performance sécuritaire**, où le nombre d'arrivées évitées devient plus important que le respect des engagements internationaux.

Une inversion des responsabilités

L'une des principales caractéristiques de cette coopération réside dans le transfert progressif des responsabilités.

Alors que l'Union européenne demeure juridiquement attachée aux conventions internationales relatives aux réfugiés et aux droits humains, elle délègue de plus en plus les opérations de contrôle à des États tiers.

Cette externalisation produit un effet politique majeur : lorsque des violations sont commises, elles apparaissent comme des actes imputables aux autorités tunisiennes, alors même qu'elles interviennent dans le cadre d'un partenariat largement financé, équipé et encouragé par l'Union européenne.

Depuis le Sud global, cette situation pose la question de la **responsabilité indirecte** des États européens. Le financement d'équipements, la livraison de navires et le soutien opérationnel ne sauraient être dissociés des pratiques mises en œuvre avec ces moyens.

Une asymétrie des partenariats

Le mémorandum UE-Tunisie est souvent présenté comme un partenariat entre deux acteurs souverains. Pourtant, l'analyse des rapports de force révèle une relation profondément asymétrique.

L'Union européenne définit largement les priorités, fixe les objectifs et mobilise les financements, tandis que la Tunisie devient l'exécutante d'une politique conçue ailleurs.

Les **675 millions d'euros** annoncés pour la gestion migratoire entre 2025 et 2027 témoignent de cette logique. Ces ressources sont principalement orientées vers le renforcement des capacités de contrôle plutôt que vers l'amélioration des systèmes nationaux d'asile, d'intégration ou de protection.

Cette orientation traduit une priorité politique : contenir les mobilités plutôt que renforcer les droits.

> “La Tunisie ne protège plus uniquement ses propres frontières : elle participe désormais à la gestion de la frontière extérieure de l'Union européenne”

La sécuritisation des migrations

Le texte montre que les garde-côtes tunisiens disposent désormais de moyens matériels renforcés grâce au soutien européen.

L'augmentation des capacités maritimes est présentée comme un progrès opérationnel.

Cependant, cette militarisation des frontières transforme progressivement la migration en problème de sécurité.

Les migrants deviennent principalement des personnes à intercepter.

Les opérations de recherche et de sauvetage sont de plus en plus intégrées dans une logique de contrôle des frontières.

Depuis le Sud global, cette évolution témoigne d'une **confusion croissante entre protection maritime et dissuasion migratoire**, brouillant les finalités humanitaires du sauvetage en mer.

Une invisibilisation des causes des migrations

Le communiqué insiste largement sur les interceptions, les expulsions et les dispositifs de contrôle.

En revanche, il consacre peu d'espace aux facteurs structurels qui expliquent les migrations contemporaines :

- les conflits au Soudan ;
- les crises politiques ;
- les effets du changement climatique ;
- les inégalités économiques mondiales ;
- les transformations des marchés du travail africains.

Cette absence contribue à construire une représentation où la migration apparaît comme un phénomène autonome qu'il conviendrait simplement de contenir.

Depuis une perspective du Sud global, la migration constitue au contraire le produit d'un système international marqué par de profondes asymétries économiques, historiques et politiques.

Une hiérarchie mondiale de la mobilité

Le partenariat UE-Tunisie illustre également une hiérarchie internationale du droit à la mobilité.

Les citoyens européens circulent largement sans visa dans de nombreuses régions du monde.

À l'inverse, les ressortissants africains demeurent soumis :

- aux visas ;
- aux contrôles biométriques ;
- aux interceptions ;
- aux centres de détention ;
- aux expulsions.

La liberté de circulation apparaît ainsi comme un privilège distribué de manière profondément inégale selon la nationalité.

Les limites d'une approche fondée uniquement sur les droits humains

Le rapport d'Amnesty International documente avec précision les violations commises en Tunisie.

Cependant, son approche demeure principalement juridique et humanitaire.

Elle appelle à suspendre la coopération tant que des garanties suffisantes ne sont pas réunies.

Cette recommandation est importante mais demeure partielle.

Depuis une perspective du Sud global, la réflexion devrait également porter sur les fondements mêmes de cette coopération.

Pourquoi les pays du Sud deviennent-ils les gardiens des frontières européennes ?

Pourquoi les financements européens privilégient-ils les dispositifs sécuritaires plutôt que les investissements dans les systèmes d'asile, l'intégration ou le développement local ?

Pourquoi les politiques de coopération sont-elles de plus en plus conditionnées aux objectifs de contrôle migratoire ?

Ces interrogations invitent à dépasser le seul constat des violations pour analyser les logiques de pouvoir qui structurent la gouvernance migratoire contemporaine.

> “ Depuis une perspective du Sud global, la migration constitue au contraire le produit d'un système international marqué par de profondes asymétries économiques, historiques et politiques ”

L'expérience tunisienne ne doit pas être appréhendée uniquement comme un cas de violations des droits humains, mais comme un **laboratoire des nouvelles politiques migratoires européennes**. Elle offre plusieurs enseignements stratégiques pour le Maroc, qui entretient lui aussi un partenariat migratoire étroit avec l'Union européenne. La véritable question n'est pas de savoir si le Maroc doit coopérer avec l'Europe, mais **à quelles conditions, avec quelles garanties et dans quel intérêt national**.

Éviter que le Maroc ne devienne un simple sous-traitant des frontières européennes

Le premier enseignement est celui du **risque d'externalisation**. La Tunisie montre comment un État peut progressivement devenir un instrument de la politique migratoire européenne. Les financements, les équipements et les programmes de coopération finissent par orienter les priorités nationales vers le contrôle des départs plutôt que vers une politique migratoire définie en fonction des besoins du pays.

Pour le Maroc, l'enjeu est de préserver son autonomie stratégique. La coopération avec l'Union européenne doit rester un partenariat équilibré et ne pas conduire à une délégation implicite de la gestion des frontières européennes.

Construire une politique migratoire marocaine avant une politique européenne au Maroc

Depuis 2013, le Maroc s'est engagé dans une **Stratégie nationale d'immigration et d'asile** fondée sur les droits humains et l'intégration. L'expérience tunisienne rappelle qu'une politique migratoire nationale ne peut être durable si elle est principalement dictée par les attentes des partenaires extérieurs.

Le Maroc gagnerait à réaffirmer que sa politique migratoire répond d'abord à des objectifs nationaux : cohésion sociale, développement économique, stabilité territoriale et protection des droits fondamentaux.

Faire des droits humains une ressource diplomatique

L'un des principaux coûts politiques supportés par la Tunisie est la dégradation de son image internationale. Les accusations d'expulsions collectives, de violences et de traitements inhumains fragilisent sa crédibilité sur la scène internationale.

Pour le Maroc, le respect des droits humains constitue également un enjeu diplomatique. Préserver des mécanismes transparents de protection, de recours et de contrôle indépendant permet non seulement de protéger les personnes migrantes, mais

aussi de renforcer la position du Royaume dans ses négociations avec ses partenaires européens.

Diversifier la coopération avec l'Union européenne

L'expérience tunisienne montre une concentration des financements sur le contrôle des frontières et les capacités sécuritaires.

Le Maroc pourrait défendre une approche plus équilibrée en orientant davantage la coopération vers :

- l'intégration socio-économique des migrants ;
- la formation professionnelle ;
- la santé et l'éducation ;
- les collectivités territoriales accueillant des populations migrantes ;
- les systèmes d'information et de recherche sur les migrations ;
- les programmes de mobilité légale.

Une coopération centrée exclusivement sur la sécurité risque de produire des effets limités à long terme.

Produire ses propres données et son propre récit

Le débat sur la Tunisie est largement alimenté par des institutions européennes et des organisations internationales.

Le Maroc devrait renforcer ses propres capacités d'analyse afin de ne pas dépendre exclusivement des lectures produites depuis le Nord.

Cela suppose de développer :

- des observatoires nationaux ;
- des indicateurs marocains sur les migrations ;
- des recherches universitaires indépendantes ;
- des évaluations régulières des accords de coopération.

La souveraineté ne concerne pas uniquement le contrôle des frontières ; elle concerne aussi la production de connaissances.

Éviter la confusion entre migration et sécurité

La coopération avec l'Union européenne tend souvent à renforcer une lecture sécuritaire des migrations.

Or, l'expérience marocaine montre que la migration est également :

- une question de développement ;
- un enjeu de marché du travail ;
- une réalité démographique ;
- un phénomène urbain ;
- un levier de coopération africaine.

Réduire la migration à un problème sécuritaire risquerait d'appauvrir les politiques publiques.

Consolider la dimension africaine de la politique migratoire

Le Maroc occupe une position singulière en Afrique grâce à son engagement dans la gouvernance migratoire continentale et à son rôle dans l'Observatoire Africain des Migrations.

L'expérience tunisienne montre qu'une dépendance excessive vis-à-vis des priorités européennes peut limiter cette ambition africaine.

Le Maroc a intérêt à maintenir un équilibre entre son partenariat avec l'Union

européenne et son engagement au sein des institutions africaines.

Penser la migration comme un enjeu de souveraineté

Le principal enseignement dépasse les seules questions migratoires. Il concerne la capacité d'un État à définir lui-même ses priorités.

Une politique migratoire souveraine ne signifie pas l'absence de coopération internationale. Elle implique que les partenariats soient évalués à l'aune de l'intérêt national, de la transparence, des droits humains et de la réciprocité.

Voici un volet supplémentaire que vous pouvez intégrer après la partie consacrée aux enseignements pour le Maroc.

Leçons pour le Maroc : prévenir la montée des discours racistes dans un contexte de pression migratoire

L'expérience tunisienne montre que les conséquences de l'externalisation des frontières ne se limitent pas aux politiques migratoires. Elles produisent également des effets profonds sur les représentations sociales des migrants et sur la cohésion des sociétés d'accueil. Lorsque la migration est principalement présentée sous l'angle de la sécurité, de la lutte contre les réseaux de passeurs ou de la protection des frontières, elle tend progressivement à être perçue comme une menace. Cette sécuritisation du discours public favorise un climat de méfiance susceptible d'alimenter la xénophobie, le racisme et les violences à l'encontre des personnes migrantes.

> “L'expérience tunisienne rappelle ainsi que la lutte contre le racisme ne peut être dissociée de la gouvernance migratoire”

L'exemple tunisien est particulièrement révélateur. Les déclarations officielles assimilant les migrants subsahariens à une menace démographique ou sécuritaire ont contribué à légitimer des discours d'exclusion, avant de s'accompagner d'agressions, d'expulsions collectives et d'une dégradation du climat social. Cette évolution montre que les politiques publiques et les discours institutionnels ne sont jamais neutres : ils influencent les perceptions collectives et peuvent accélérer les processus de stigmatisation lorsqu'ils désignent certaines catégories de population comme un problème.

Le Maroc connaît aujourd'hui une situation différente, mais plusieurs signaux invitent à la vigilance. Les analyses de **Migrapress** mettent en évidence une progression des discours anti-migrants sur les réseaux sociaux, marquée par la diffusion de théories complotistes, de fausses informations et de récits associant systématiquement les migrants à l'insécurité, au chômage ou à une supposée stratégie de « remplacement démographique ». Si ces discours restent essentiellement numériques, ils peuvent progressivement influencer l'opinion publique et fragiliser les acquis de la politique marocaine d'immigration et d'asile.

L'expérience tunisienne rappelle ainsi que la lutte contre le racisme ne peut être dissociée de la gouvernance migratoire. Une politique centrée exclusivement sur le contrôle des frontières, sans investissement parallèle dans la communication publique,

l'éducation, la médiation sociale et la production de données fiables, risque de renforcer les perceptions négatives de la migration. À l'inverse, une gouvernance équilibrée suppose de combattre les idées reçues, de promouvoir une information fondée sur des faits vérifiables et de distinguer clairement les comportements individuels des représentations généralisantes visant l'ensemble des migrants.

Pour le Maroc, plusieurs enseignements stratégiques se dégagent. Il apparaît nécessaire de renforcer les dispositifs d'observation des discours de haine, de soutenir la recherche scientifique indépendante sur les perceptions de la migration, de développer des campagnes de sensibilisation fondées sur des données objectives et de former les médias ainsi que les acteurs publics à une communication responsable. Il est également essentiel de préserver des espaces de dialogue entre populations locales et migrants afin de prévenir les tensions avant qu'elles ne se transforment en conflits ouverts.

En définitive, la principale leçon que le Maroc peut tirer de l'expérience tunisienne est que la gestion des migrations ne se joue pas uniquement aux frontières. Elle se joue également dans l'espace public, sur les réseaux sociaux, dans les médias et dans les représentations collectives. Préserver la cohésion sociale exige donc de lutter simultanément contre les causes structurelles des tensions et contre les discours qui transforment la migration en bouc émissaire des difficultés économiques ou sociales. Dans cette perspective, la prévention du racisme devient non seulement un impératif éthique, mais aussi une condition essentielle de la stabilité sociale et de la crédibilité de la politique migratoire marocaine.

Conclusion générale

Le partenariat migratoire entre l'Union européenne et la Tunisie révèle une évolution majeure de la gouvernance des migrations contemporaines : les frontières européennes ne disparaissent pas, elles se déplacent progressivement vers les pays du Sud. Depuis une perspective du Sud global, cette coopération ne peut être réduite à une simple politique de gestion des flux ; elle traduit une recomposition des rapports de pouvoir où les impératifs sécuritaires tendent à supplanter les objectifs de protection et de solidarité.

> “ La gestion des migrations ne se joue pas uniquement aux frontières. Elle se joue également dans l'espace public, sur les réseaux sociaux, dans les médias et dans les représentations collectives ”

Au-delà du cas tunisien, cette expérience constitue un signal d'alerte pour l'ensemble des pays partenaires de l'Union européenne. Pour le Maroc, le véritable défi consiste à construire une coopération équilibrée qui préserve sa souveraineté, renforce sa stratégie migratoire nationale, consolide son ancrage africain et place les droits humains au cœur de son action, sans devenir un simple prolongement des politiques européennes de contrôle des frontières. Dans cette perspective, la migration doit être pensée non seulement comme une question de sécurité, mais aussi comme un enjeu de développement, de diplomatie, de justice internationale et de gouvernance régionale.